

ENQUETE PUBLIQUE

Du 1^{er} au 30 juin 2021.

PERMIS D'URBANISATION AVEC CRÉATION DE VOIRIE COMMUNALE

Modification/création de la voirie communale.

Application du décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014.

Réf. : Purba 01-2021.

Le Collège Communal de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une enquête publique est ouverte, relative à l'urbanisation de quatre parcelles sises rue d'Anvers à 7940 Brugelette : DIV1, section A n°186E, 186F, 370X2 pie et DIV4, section B n°136A.

Le demandeur est EEVOO SPRL, sise à 8540 Deerlijk, De Cassinastraat, n°20.

Le projet consiste notamment en la création de 18 lots pour des maisons unifamiliales avec création de voiries.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D. IV.41 et. R VI.40 & 1^{er} 7° du Code du Développement territorial.

Tout intéressé peut formuler ses observations du 1^{er} au 30 juin 2021 auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

- **Soit par écrit en recommandé** à l'adresse : commune de Brugelette - Grand Place, n°2a à 7940 Brugelette.
- **Soit par mail** à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be en reprenant toutes vos coordonnées.
- **Soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations** au délégué de l'Administration au service de l'urbanisme de la Commune de BRUGELETTE uniquement sur rendez-vous (068/45.73.10). **Attention aux mesures COVID19 : Rendez-vous 48 heures à l'avance et Masque obligatoire.**
- Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés, les envois par courrier électroniques sont identifiés et reprennent les coordonnées complètes de son auteur.

LE DOSSIER est disponible par mail et si cela n'est techniquement pas possible, il est consultable à l'Administration communale, uniquement sur rendez-vous 48h à l'avance.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal.

Brugelette, le 21 mai 2021

La Directrice générale f.f.

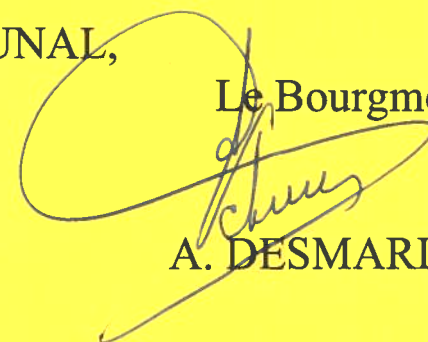


S. MAENHOUT

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,



Le Bourgmestre,



A. DESMARLIERES